



TERMES DE REFERENCE

**« Prix National des Droits de l'Homme Edition
2021 »**

**« COHESION SOCIALE,
FACTEUR DU VIVRE ENSEMBLE EN
PAIX ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE EN COTE D'IVOIRE »**

1- CONTEXTE

Conformément à sa loi habilitante N° 2018-900 du 30 novembre 2018, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) a pour mandat la promotion, la protection et la défense des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire. Et en vue d'accompagner les initiatives des personnes morales et physiques engagées dans la promotion et la protection des Droits de l'Homme, le CNDH décerne chaque **10 décembre** un « **Prix National des Droits de l'Homme** » à l'occasion des activités commémoratives de la Journée Internationale des Droits de l'Homme. Ce prix institué par l'article 62 du Règlement intérieur du CNDH du 18 avril 2019, est remis aux termes de l'article 66 dudit Règlement par le Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire.

Ce prix vise à récompenser les actions et les efforts des organisations de défense des Droits de l'Homme, des organisations à base communautaire, des organisations à but humanitaire et des personnes physiques, engagées dans la réalisation des Droits de l'Homme à travers des approches innovantes, contribuant ainsi à une meilleure promotion et protection des Droits de l'Homme.

La démocratie libérale et l'état de droit, ainsi que la protection des Droits de l'Homme, sont devenus des piliers de gouvernance. Les acteurs internationaux, régionaux et nationaux de développement, reconnaissent aujourd'hui davantage l'importance de la réconciliation dans la prévention des conflits, le développement humain, la sécurité humaine, l'élimination de la pauvreté et la consolidation de la paix.

La Cohésion sociale qui vise à favoriser un équilibre et une harmonie entre les différents acteurs de la société, à réduire les inégalités, à promouvoir l'égal accès aux droits, fait partie intégrante d'un processus inclusif de réconciliation nationale.

Les acteurs ivoiriens y compris le gouvernement, l'opposition et plus particulièrement les communautés, souhaitent la paix et la stabilité dans une Côte d'Ivoire réconciliée. Une paix durable dans notre pays repose sur la consolidation de la cohésion sociale et la réconciliation nationale, qui représentent des défis à relever pour atteindre le développement durable.

Il est important que les acteurs clés au développement durable du pays apportent leur soutien dans ce domaine. C'est pourquoi, le CNDH, organisme national en charge de la promotion, de la protection et de la défense des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, lance l'édition 2021 du Prix des Droits de l'Homme placé sur le thème « **Cohésion Sociale, facteur du vivre ensemble en paix et du développement durable en Côte d'Ivoire** » en vue de récompenser les actions et les efforts accomplis par des organisations et des personnes physiques qui œuvrent pour le consolidation de la cohésion sociale et le maintien de la paix en Côte d'Ivoire.

Aussi l'attribution d'un « **Prix National des Droits de l'Homme** » par le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) sous la thématique visée cette année, a pour objectifs de :

- soutenir les initiatives et projets de terrain conçus et mis en œuvre par les acteurs des Droits de l'Homme pour la consolidation de la cohésion sociale et la réconciliation nationale ;
- permettre aux organisations de la Société Civile d'être plus proches des communautés et/ou des populations à travers des approches innovantes, tout en les accompagnant et en les encourageant dans leurs différentes actions.

2- THEME DE L'EDITION 2021

Le thème retenu pour l'édition 2021 est le suivant : thème « **Cohésion Sociale, facteur du vivre ensemble en paix et du développement durable en Côte d'Ivoire** ».

3- CRITERES DE CANDIDATURE

Pour faire acte de candidature, il faut être une personne physique ou morale (Organisation de la Société Civile) œuvrant dans la protection des Droits de l'Homme.

Le prix récompense les activités déjà réalisées portant sur le thème sus-évoqué.

En outre :

- Les activités à soumettre doivent être montées par l'organisation elle-même;
- L'activité doit être innovante et contribuer à apporter une solution concrète, efficace, impactant et durable.

4- RECOMPENSE DU PRIX

Conformément à l'article 62 et suivant du Règlement intérieur du CNDH « **le prix consiste en une valeur financière et une médaille portant un motif, et l'inscription "Prix National des Droits de l'Homme", son numéro d'ordre et l'année de son attribution** ».

Le jury procédera au classement de trois (03) soumissionnaires dont il jugera pertinentes et conformes aux présents termes de référence les actions réalisées. Le premier sera déclaré Lauréat du « Prix National des Droits de l'Homme », les deuxième et troisième recevront des prix d'encouragement dont la composition sera déterminée par le CNDH.

Le Prix sera remis par le Premier ministre ou son représentant lors d'une cérémonie qui se tiendra le 10 décembre 2021 à l'auditorium de la Primature.

5- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE DU « PRIX DES DROITS DE L'HOMME »

Les soumissionnaires doivent déposer un dossier physique sous pli fermé au siège du Conseil National des Droits de l'Homme.

Les dossiers numériques doivent être adressés à :

c.centralecndhci@gmail.com infos.ci.cndh@gmail.com

Le dossier doit être constitué des pièces suivantes :

- une requête de soumission, signée du responsable de l'organisation et adressée au Président du jury du Prix des Droits de l'Homme ;
- les justifications juridiques de l'organisation (statuts et règlement intérieur, liste des membres du Conseil d'Administration ou des membres du Bureau Exécutif National) pour les structures morales ;
- le projet mis en œuvre et ayant impacté (indicateurs).

NB : Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet automatique.

6- LANCEMENT DU PRIX DES DROITS DE L'HOMME

Le lancement du Prix des Droits de l'Homme se tiendra le **mardi 14 septembre 2021 à l'amphithéâtre du CNDH à 10 Heures**. La cérémonie de lancement du prix marque l'ouverture des soumissions de candidatures qui seront ouvertes **jusqu'au vendredi 12 novembre 2021, inclus**.

